

# CONDITIONS DE BANQUE

TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS  
A LA CLIENTELE DES ENTREPRISES ET ONG

• Dernière mise à jour : 1er Juillet 2022

## I- CONDITIONS GENERALES DU COMPTE

1.1	Conditions d'ouverture de compte	
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	
1.1.1.1	Dépôt à terme société, ONG et Associations	Franco
1.1.1.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	N/A
1.1.1.3	Compte courant	Franco
1.1.1.4	Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes	Franco
1.1.1.5	Autres types de comptes	N/A
1.1.1.6	Assurance décès accidentel associé au compte courant	N/A
1.2	Conditions de Clôture de compte	
1.2.1	Dépôt à terme société, ONG et Associations	Franco
1.2.2	Compte d'instruments financiers (Société) - à décliner par type d'instrument	N/A
1.2.3	Compte courant (Société et Entreprise individuelle)	Franco
1.2.4	Lettre de clôture juridique	Franco
1.2.5	Autres types de clôture de comptes	Franco

## II- SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1	Gestion de comptes	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	15%
2.1.1.2	Commission de plus fort découvert	0.15% / mois Mini F CFA 6 000
2.1.1.3	Intérêt sur découvert non autorisé	13%
2.1.1.4	Commission de mouvement au débit sur compte courant	
2.1.1.4.1.	Sociétés ( SA, SAS, SARL)	0.040% / mois Mini F CFA 5 000
2.1.1.4.2.	Entreprises individuelles	N/A
2.1.1.4.3.	Associations et ONG	N/A
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte autorisé	13%
2.1.1.6	Commission de dépassement sur compte non autorisé	15%
2.1.1.7	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	
2.1.1.7.1	Société en constitution	Franco
2.1.1.7.2	Associations et ONG	F CFA 5 000
2.1.1.7.3	Sociétés, entreprises individuelles	F CFA 10 000 (Entreprise individuelle); F CFA 20 000 (SARL & SAS); F CFA 25 000 (SA)
2.1.2	Autres types de conditions débitrices	
2.1.2.1	Conditions débitrices applicables aux concours par caisse	Maximum 15%
2.1.3	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Franco
2.1.4	Relevés de compte	
2.1.4.1	Mensuel	Franco ( 1 fois / mois)
2.1.4.2	Demande additionnelle	F CFA 2 500 / page
2.1.4.2.4	Copie de message SWIFT à la demande	F CFA 1 000 / SWIFT
2.1.4.3	Autre période (tarif par mois)	F CFA 1 000 / page
2.1.5	Attestations bancaires	
2.1.5.1	Attestation de solde	F CFA 20 000
2.1.5.2	Attestation de non engagement	N/A
2.1.5.3	Autres types d'attestations bancaires	
2.1.5.3.1	Attestation de non redevance	F CFA 20 000
2.1.5.3.2	Attestation de virement bancaire	F CFA 10 000
2.1.5.3.3	Attestation de compte	F CFA 20 000
2.1.5.3.4	Attestation de clôture de compte	F CFA 20 000
2.1.5.3.5	Confirmation de solde	F CFA 20 000
2.1.5.3.6	Attestation de préfinancement	F CFA 15 000
2.1.5.3.7	Attestation de ligne de crédit	F CFA 15 000
2.1.5.4	Frais de procuration	Franco
2.1.6	Conditions créditrices	
2.1.6.1	Produits d'épargne	N/A
2.1.6.2	Autres dépôts	N/A
2.1.6.3	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et compte à terme	
2.1.6.3.1	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse	N/A
2.1.6.3.2	Rémunération des Dépôts à terme (DAT)	Dépôt minimum 50 000 000; Taux à définir avec la trésorerie
2.1.6.4	Autres types de conditions créditrices	N/A
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	Franco
2.2.1.1.2	Chèques non barrés	F CFA 20 / feuille
2.2.1.1.3	Lettre-chèques	Selon devis
2.2.1.1.4	Chèques de banque sur place	F CFA 15 000 / chèque
2.2.1.1.5	Chèques de banque UEMOA	F CFA 15 000 / chèque
2.2.1.1.6	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	Selon barème de transfert
2.2.1.1.7	Chèques de guichet	F CFA 1 500
2.2.1.2	Certification de chèque	N/A
2.2.1.3	Frais pour annulation de chèque de banque	F CFA 10 000

2.2.1.4	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	F CFA 10 000/ Chèque ; F CFA 30 000 / Série de chèque
2.2.1.5	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	F CFA 10 000/ Chèque ; F CFA 30 000 / Série de chèque
2.2.1.6	Levée d'opposition	F CFA 10 000/ Chèque ; F CFA 30 000 / Série de chèque
2.2.1.7	Frais de conservation de chéquier	F CFA 10 000 (Chéquier au delà de 3 mois)
2.2.1.8	Frais de destruction de chéquier	F CFA 15 000 (Chéquier conservé au delà de 6 mois)
2.2.1.9	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	F CFA 35 000
2.2.1.10	Forfait chèque impayé < à montant X FCFA (montant à préciser)	N/A
2.2.1.11	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	Aux frais du client
2.2.1.12	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	Aux frais du client
2.2.1.13	Frais sur chèques impayés	
2.2.1.13.1	Frais d'impayés sur chèque (COTE D'IVOIRE)	
2.2.1.13.1.1	Frais d'impayé/Emetteur	F CFA 35 000 / Chèque
2.2.1.13.1.2	Frais d'impayé/ Remettant	F CFA 6 000 / Chèque
2.2.1.13.2	Frais d'impayés sur chèque (Zone UMOA)	F CFA 6 000 / Chèque
2.2.1.13.3	Frais d'impayés sur chèque (Hors Zone UEMOA)	F CFA 20 000 / Chèque
2.2.1.14	Assurance perte et vol de moyens de paiement	F CFA 1 000 (Adhésion); min F CFA 5 000, max F CFA 7 500 / An
2.2.1.15	Encaissement de chèques	
2.2.1.15.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	
2.2.1.15.1.1	COTE D'IVOIRE	
2.2.1.15.1.1.1	Frais d'encaissement chèque F CFA	Franco
2.2.1.15.1.2	Zone UEMOA	
2.2.1.15.1.2.1	Frais d'encaissement	Franco
2.2.1.15.1.2.2	Frais de port de lettre (Courrier express éventuel)	Selon facture
2.2.1.15.1.2.3	Frais de correspondant éventuel	Selon frais du correspondant
2.2.1.15.2	Encaissement de chèques hors UEMOA	
2.2.1.15.2.1	Commission d'encaissement hors frais du correspondant	F CFA 40 000
2.2.1.15.3	Escompte de chèques	Facilité soumise à l'approbation de la banque
2.2.2	Cartes bancaires	
2.2.2.1	Emission/Renouvellement/Cotisation annuelle	
2.2.2.1.1	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	
2.2.2.1.1.1	Carte Prépayée Visa	F CFA 10 000 TTC
2.2.2.1.1.2	Carte VISA Classic	F CFA 17 100 TTC
2.2.2.1.1.3	Carte Visa Platinum	F CFA 150 000
2.2.2.1.1.4	Carte Débit mastercard classic	F CFA 10 000
2.2.2.1.2	Carte interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc)	
2.2.2.1.2.1	Carte VISA Classic	F CFA 17 100 TTC
2.2.2.1.2.2	Carte Visa Platinum	F CFA 165 000 TTC
2.2.2.1.2.3	Carte Débit mastercard classic	F CFA 10 000
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	
2.2.2.2.1	Carte VISA Classic	F CFA 17 100 TTC
2.2.2.2.2	Carte Prépayée Visa	F CFA 10 000 TTC
2.2.2.2.3	Carte Visa Platinum	F CFA 165 000 TTC
2.2.2.2.4	Carte Débit mastercard classic	F CFA 10 000
2.2.2.2.5	Confection de carte en urgence	N/A
2.2.2.4	Frais de refection de carte (sauf défectuosité)	
2.2.2.4.1	Carte VISA Classic	F CFA 17 100 TTC
2.2.2.4.2	Carte Visa Platinum	F CFA 165 000 TTC
2.2.2.4.3	Carte Débit mastercard classic	F CFA 10 000
2.2.2.5	Rédaction de code confidentiel	F CFA 1 500
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	Franco
2.2.2.7	Opposition carte	
2.2.2.7.1	Par le client: perte ou vol	Franco
2.2.2.7.2	Par la banque: usage abusif (Société)	N/A
2.2.2.7.3	Levée d'opposition	F CFA 5 000
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	N/A
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond,...)	Franco
2.2.2.10	Expédition à domicile: frais d'envoi minimum	N/A
2.2.2.11	Expédition par voie postale	F CFA 50 000
2.2.2.12	Destruction de carte non réclamée	F CFA 3 000
2.2.2.13	Ouverture de dossier de fraude	N/A
2.2.2.14	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	
2.2.2.14.1	Carte Prépayée	F CFA 770
2.2.2.14.2	Carte Visa Classic	F CFA 10 000
2.2.2.14.3	Carte Débit mastercard	F CFA 10 000
2.2.2.14.4	Personnalisation Carte Prépayée	F CFA 2000 TTC
2.2.2.14.5	Recharge Carte Prépayée	Min F CFA 1 100 (montant inférieur ou égal à 55 000) et 2% (tout montant supérieur à F CFA 55 000)
2.2.2.15	Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde ; consultation/édition de solde d'historique)	
2.2.2.15.1	Consultation/édition de solde dans la banque du client	Franco
2.2.2.15.2	Consultation/édition de solde dans les autres banques locales et UEMOA	N/A
2.2.2.15.3	Consultation/édition d'historique de solde	Franco
2.2.2.16	Retrait d'espèces dans les Guichets Automatiques de Banque	
2.2.2.16.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB) de la banque du client	Franco
2.2.2.16.2	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banques (GAB) des confrères de la zone UEMOA (GIM UEMOA)	F CFA 500 TTC
2.2.2.16.3	Coût des retraits GAB Hors Zone UEMOA	F CFA 3 300 TTC

2.2.2.17	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.17.1	Distributeurs Automatiques de Billets de la banque du client	Franco
2.2.2.17.2	Distributeurs Automatiques de Billets dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	F CFA 500 TTC
2.2.2.17.3	Distributeurs Automatiques de Billets autres banques locales (GIM UEMOA)	F CFA 500 TTC
2.2.2.17.4	Distributeurs Automatiques de Billets Hors zone UEMOA	F CFA 3 300 TTC
2.2.2.18	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques / Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.18.1	Consultation/édition de solde dans la banque du client	Franco
2.2.2.18.2	Consultation/édition d'historique de solde	Franco
2.2.2.19	Paielements	
2.2.2.19.1	Dans la zone UEMOA	Franco
2.2.2.19.2	Hors zone UEMOA	3%
2.2.3	Virements et Prélèvements	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Franco
2.2.3.1.2	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	F CFA 15 000
2.2.3.1.3	Virement entre agence en faveur d'un tiers	Franco
2.2.3.1.4	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	F CFA 15 000
2.2.3.1.5	Encaissement de virement nationaux, communautaires et internationaux reçus	Franco
2.2.3.1.5.1	Mise en place de virement permanent local ou autre	
2.2.3.1.5.1	Ouverture de dossier	Franco (Réseau UBA COTE D'IVOIRE); F CFA 10 000 (Confrères et autres transferts)
2.2.3.1.5.2	Exécution de l'opération	
2.2.3.1.5.2.1	Exécution vers un autre compte UBA	Franco
2.2.3.1.5.2.2	Exécution vers un compte chez un confrère	F CFA 10 000
2.2.3.1.5.2.3	Remise de virement (support télétransmission)	Franco
2.2.3.1.5.3	Autres frais de virement	Selon barème de transfert
2.2.3.1.6	Virement interbancaire local	F CFA 2 500
2.2.3.2	Prélèvements	
2.2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	Franco
2.2.3.2.2	Création de dossier	N/A
2.2.3.2.3	Exécution de l'opération	
2.2.3.2.3.1	Frais de prélèvement fournisseur réussi	F CFA 500 / ligne
2.2.3.2.3.2	Frais de prélèvement fournisseur échoué	F CFA 1 000 / ligne
2.2.3.2.4	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	N/A
2.2.3.2.5	Emission de prélèvement par une entreprise	N/A
2.2.3.2.6	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	Franco
2.2.3.2.7	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	N/A
2.2.3.2.8	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	N/A
2.2.3.3	Effets de commerce	
2.2.3.3.1	Frais de dossier	F CFA 6 000/ Effet
2.2.3.3.2	Frais sur paiement d'effets	N/A
2.2.3.3.3	Frais d'encaissement sur effets	N/A
2.2.3.3.4	Commission de bordereau	N/A
2.2.3.3.5	Commission d'endos	N/A
2.2.3.3.6	Intérêt	N/A
2.2.3.3.7	frais de réclamation	F CFA 7 500
2.2.3.3.8	Acceptation	F CFA 5 000 (Côte d'Ivoire)
2.2.3.3.9	Domiciliation non avisée	F CFA 6 000 (Côte d'Ivoire)
2.2.3.3.10	Demande d'avis de sort	F CFA 6 000/Courrier, F CFA 15 000/ SWIFT (Côte d'Ivoire); F CFA 10 000/Courrier, F CFA 15 000/ SWIFT (Zone UEMOA et Hors Zone UEMOA)
2.2.3.3.11	Récupération intégrale des frais et commissions	Selon réclamation du correspondant
2.2.3.3.12	Port de lettre	Selon facture
2.2.3.3.13	Frais fixe	N/A
2.2.3.3.14	Frais de protêt	F CFA 50 000
2.2.3.3.15	Frais d'impayés	
2.2.3.3.15.1	Frais d'impayés sur effet (COTE D'IVOIRE)	
2.2.3.3.15.1.1	Frais d'impayé/Emetteur	F CFA 35 000
2.2.3.3.15.1.2	Frais d'impayé/ Remettant	F CFA 6 000
2.2.3.3.15.2	Frais d'impayés sur effet (Zone UMOA)	F CFA 6 000
2.2.3.3.15.3	Frais d'impayés sur effet (Hors Zone UEMOA)	F CFA 20 000
2.2.3.3.16	Frais de prorogation d'échéance	F CFA 10 000 / Effet
2.2.3.3.17	Nombre de jour minimum	N/A
2.2.3.3.18	Autres effets de commerce	
2.2.3.3.18.1	Escompte d'effets de commerce	Facilité soumise à l'approbation de la banque

### III- SERVICES BANCAIRES

3.1	Dates de valeurs appliquées	
3.1.1	Virements reçus	J
3.1.2	Remise de chèque	J+3
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	Facilité soumise à l'approbation de la banque
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	
3.1.4.1	Chèques UBA	J
3.1.4.2	Chèques Confrères	J+3 ouvrés sauf conditions spéciales
3.1.4.3	Encaissement Chèque F CFA	J+3 ouvrés
3.1.4.4	Encaissement en zone UEMOA	J+3 ouvrés
3.1.4.5	Encaissement en zone hors UEMOA	J+30 ouvrés
3.1.5	Versement et retrait d'espèce	J
3.1.9	Livrets d'épargne	
3.1.9.1	mouvements créditeurs	fin de quinzaine suivant la date du crédit
3.1.9.2	mouvements débiteurs	fin de quinzaine suivant la date du crédit
3.1.10	Remise d'effets à l'encaissement	J+3 ouvrés
3.2	Frais liés aux services bancaires	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Franco
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Franco
3.2.3	Rejet de chèque (pour absence ou insuffisance de provisions)	F CFA 35 000
3.2.4	Demande d'opposition	F CFA 10 000 / Chèque ou effet ; F CFA 30 000 / Série de chèque
3.2.5	Incident sur compte Avis à Tiers Détenteur (ATD), Saisie-arrêt	F CFA 50 000
3.2.6	Protêt	F CFA 50 000
3.2.7	Frais de circularisation (Commissaires aux comptes)	F CFA 50 000
3.2.8	Changement de signature	Franco
3.2.9	Modification d'intitulé de compte	Franco
3.2.10	Changement d'éléments constitutifs du dossier du client, notamment d'identification	Franco
3.2.11	Changement de garde de titre	Franco
3.2.12	Frais de nantissement	Selon les factures des impôts et du Greffe
3.2.13	Frais de saisie attribution Avis à Tiers Détenteur (ATD)	F CFA 50 000
3.2.14	Frais de reclassement	Franco

### IV- SERVICE BANQUE A DISTANCE

4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Franco
4.2	Banque en ligne / Banque par internet	
4.2.1	Souscription	Franco
4.2.2	Abonnement mensuel	
4.2.2.1	Abonnement Entreprise individuelle, ONG, Associations	F CFA 5 000
4.2.2.2	Abonnement SA, SARL	F CFA 10 000
4.2.3	Transfert interbancaire local	F CFA 750 / Transaction
4.3	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	
4.4	Services SMS	Franco
4.5	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile (seuls les coûts sont à la charge du client)	
4.5.1	UBA MOBILE APP	
4.5.2	Souscription	Franco
4.5.3	Requête ouverture de compte bancaire	Franco
4.5.4	Achat de crédit de communication	Franco
4.5.5	Retrait sans carte	F CFA 500
4.5.6	Consultation solde	Franco
4.5.7	Mini-relevé (5 dernières transactions)	F CFA 200
4.5.8	Transfert de fonds	
4.5.8.1	Compte UBA à Compte UBA	Franco
4.5.8.2	Compte UBA à autre banque locale	F CFA 500
4.5.8.3	Compte UBA à compte mobile money	F CFA 600
4.7.8.3.1	Orange Money (Push)	>1000 FCFA à 50 000 FCFA> 1250 FCFA TTC >50 001 FCFA à 100 000 FCFA> 1 500 FCFA TTC >100 001 FCFA à 250 000 FCFA> 2000 FCFA TTC >250 001 FCFA à 1500 000 FCFA> 3000 FCFA TTC
4.7.8.3.2	Orange Money (Pull)	>1000 à 1 500 000 F CFA > 1000 F CFA TTC
4.7.8.3.3	MTN Mobile Money (Push)	>100 à 25 000 F CFA> 250 F CFA >25 000 à 50 000 F CFA> 500 F CFA >50 000 à 100 000 F CFA> 1 000 F CFA >100 000 à 250 000 F CFA> 2 000 F CFA >250 000 à 400 000 F CFA> 3 600 F CFA >400 000 à 1 000 000 F CFA> 5 000 F CFA >1 000 000 à 1 500 000 F CFA> 7 000 F CFA

4.7.8.3.4	MTN Mobile Money (Pull)	>100 à 1 500 000 F CFA > 550 F CFA TTC
4.7.8.4	Compte UBA à Carte Visa Prépayée UBA	Franco
4.7.8.5	Paieement de factures	200 F CFA
4.7.8.6	Réédition de code PIN	500 F CFA
4.7.8.7	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	Franco
4.7	Autres types de services banque à distance	
4.7.1	Transfert à partir d'une carte	
4.7.1.1	TPE/e-Commerce-Acceptation Commerçants)	
4.7.1.1.1	Souscription/Configuration	Franco
4.7.1.1.2	Location TPE	F CFA 20 000
4.7.1.1.3	Transactions Cartes UBA Côte d'Ivoire	1% du montant
4.7.1.1.4	Transactions Cartes GIM-UEMOA	2% du montant
4.7.1.1.5	Transactions Cartes Visa / Mastercard	min 3% ; max 3,5% du montant
4.7.1.2	Transaction TPE-WEB - Réseau GIM UEMOA	Franco
4.7.1.3	Transaction TPE-WEB - International	3%

## V- GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	Franco
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque Centrale	Franco
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	Franco
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	Selon la facture
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	Franco
5.6	Lettre d'information préalable au rejet de chèque sans provision	Franco
5.7	Certificat de non-paiement	Franco
5.8	Forfait chèque impayé < à Montant X FCFA (montant à préciser)	N/A
5.9	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	F CFA 35 000
5.10	Autres frais pour incidents de paiement	N/A

## VI- OPERATIONS SUR TITRES

6.1	Frais de tenue et de gestion (prélèvement annuel)	A définir par la Direction des grandes entreprises
6.2	Achat et vente de valeurs mobilières (actions et obligations)	A définir par la Direction des grandes entreprises
6.3	Epargne salariale (Plan Epargne Entreprise)	A définir par la Direction des grandes entreprises
6.4	Souscription de bons de caisse émis par la banque (gratuit)	A définir par la Direction des grandes entreprises
6.5	Relevé mensuel	A définir par la Direction des grandes entreprises
6.6	Relevé de titres à la demande	A définir par la Direction des grandes entreprises
6.7	Autres types d'opérations sur titres	A définir par la Direction des grandes entreprises

## VII- OPERATIONS DE CHANGE

7.1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	
7.1.1	Achat de devises par la banque	Franco
7.1.2	Vente de devises à la banque	
7.1.2.1	Euros	F CFA 6 000 (Frais de dossier); 2% mini F CFA 6 000 (Client); 2% mini F CFA 6 000 (Non Client)
7.1.2.2	Autres devises Client UBA	F CFA 6 000 (Frais de dossier); 3,3% mini F CFA 6000
7.1.2.3	Autres devises client occasionnel	F CFA 6 000 (Frais de dossier); 3,3% mini F CFA 6000
7.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	N/A
7.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commissions à prévoir)	N/A
7.4	Autres types d'opérations de change	

## VIII- OPERATIONS DE CREDIT

8.1	Crédit de trésorerie (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB+Marge)	
8.1.1	Découvert en compte convenu ou non formalisé (MTD+Marge)	A définir par la direction des grandes entreprises
8.1.2	Découvert en compte convenu et formalisé (MTD+Marge)	A définir par la direction des grandes entreprises
8.1.3	Crédits à court terme (MTD+Marge)	A définir par la direction des grandes entreprises
8.1.4	Autres crédits à court terme (MTD+Marge)	A définir par la direction des grandes entreprises
8.1.5	Autres crédits à moyen et long termes (MTD+Marge)	A définir par la direction des grandes entreprises
8.1.6	Crédit-bail	
8.1.6.1	Mobilier	N/A
8.1.6.2	Immobilier	N/A
8.1.7	Financement en devises	N/A
8.1.8	Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	N/A
8.1.9	Autres financements en devises	N/A
8.1.10	Escompte d'effets de commerce (par type d'effet)	Facilité soumise à l'approbation de la banque
8.1.10.1.	Taux	N/A
8.1.10.2.	Commission de bordereau	N/A
8.1.10.3.	Commission fixe	N/A
8.1.10.4.	Frais d'impayé	N/A
8.1.10.5.	Frais de prorogation	N/A
8.1.10.6.	Frais de réclamation	N/A
8.1.10.7.	Nombre de jour minimum	N/A

<b>8.1.11</b>	<b>Facilités de caisse et avances (types à définir)</b>	
8.1.11.1.	Frais de dossier	A définir par la direction des grandes entreprises
8.1.11.1.1.	Montant de la facilité < 100 000 000 FCFA	A définir par la direction des grandes entreprises
8.1.11.1.2.	Montant de la facilité > 100 000 000 FCFA	A définir par la direction des grandes entreprises
8.1.11.2.	Commission d'engagement (tirage sur ligne de crédit court, moyen et long terme; crédit spot; avance sur bon de commande; avance sur facture.	A définir par la direction des grandes entreprises
8.1.11.3.	Prorogation d'échéance	A définir par la direction des grandes entreprises
8.1.11.4.	Taux	A définir par la direction des grandes entreprises
8.1.11.5.	Fiche de dépassement / Mémo de prorogation	A définir par la direction des grandes entreprises
8.1.12	Prêt de consolidation de découvert	A définir par la direction des grandes entreprises
8.1.13	Autres types de crédit de trésorerie	A définir par la direction des grandes entreprises
<b>8.2</b>	<b>Crédits par signature</b>	
8.2.1	Caution sur marché	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.1.1.	Commission de dossier	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.1.1.1	Montant < 10 millions	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.1.1.2	Montant > 10 millions	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.1.2.	Frais	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.1.2.1	Commission d'émission	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.1.2.2	Commission d'arrangement	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.1.2.3	Commission pour absence de mainlevée (à percevoir à la date anniversaire)	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.1.2.4	Timbre	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.2	Cautions fiscales et douanières	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.2.1.	Commission de dossier	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.2.1.2	Montant < 10 millions	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.2.1.3	Montant > 10 millions	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.2.2.	Frais	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.2.2.1	Commission d'émission	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.2.2.2	Commission d'arrangement	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.2.2.3	Commission pour absence de mainlevée (à percevoir à la date anniversaire)	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.2.2.4	Timbre	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.3	Aval de traites	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.3.1.	Commission de dossier	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.3.1.1	Montant < 10 millions	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.3.1.2	Montant > 10 millions	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.3.2.	Frais	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.3.2.1	Commission d'émission	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.3.2.2	Commission d'arrangement	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.3.2.3	Commission pour absence de mainlevée (à percevoir à la date anniversaire)	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.3.2.4	Timbre	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.4.	Cautions en faveur du Conseil Café Cacao	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.4.1.	Commission de dossier	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.4.1.1	Montant < 10 millions	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.4.1.2	Montant > 10 millions	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.4.2.	Frais	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.4.2.1	Commission d'émission	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.4.2.2	Commission d'arrangement	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.4.2.3	Commission pour absence de mainlevée (à percevoir à la date anniversaire)	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.2.4.2.4	Timbre	A définir par la Direction des grandes entreprises
<b>8.2.5.</b>	<b>Lettres de garantie pour absence de document</b>	
8.2.5.1.	Commission de dossier	A définir par le service clientèle
8.2.5.1.1	Montant < 10 millions	A définir par le service clientèle
8.2.5.1.2	Montant > 10 millions	A définir par le service clientèle
8.2.5.2.	Frais	A définir par le service clientèle
8.2.5.2.1	Commission d'émission	A définir par le service clientèle
8.2.5.2.2	Commission d'arrangement	A définir par le service clientèle
8.2.5.2.3	Commission pour absence de mainlevée (à percevoir à la date anniversaire)	A définir par le service clientèle
8.2.5.2.4	Timbre	A définir par le service clientèle
<b>8.3</b>	<b>Opérations connexes aux opérations de crédits</b>	
8.3.1	Mainlevée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.3.2	Avenant sur contrat prêt	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.3.3	Modification simple (date d'échéance n° de compte ou périodicité)	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.3.4	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.3.5	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.3.6	Demande de décompte	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.3.7	Demande d'édition de tableau d'amortissement	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.3.8	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.3.9	Commission d'engagement	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.3.10	Frais d'études des dossiers de prêt	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.3.11	Pénalités de remboursement anticipé	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.3.12	Pénalités de remboursement anticipé (prêts à remboursement in fine)	A définir par la Direction des grandes entreprises
8.3.13	Frais de levée d'hypothèque (hors frais notariés et d'enregistrement)	A définir par la Direction des grandes entreprises
<b>8.3.14</b>	<b>Caution, Garantie et Aval</b>	
8.2.14.1	Frais de dossier	
8.2.14.1.1	Montant < 10 millions	F CFA 100 000 maxi F CFA 250 000
8.2.14.1.2	Montant > 10 millions	F CFA 250 000 maxi F CFA 1 000 000
8.2.14.2	Commission d'émission	1% maxi 3% / an mini 1 Trim.
8.2.14.3	Commission d'arrangement	0,25% flat

8.2.14.4	Commission pour absence de mainlevée (à percevoir à la date anniversaire)	0,25% flat (Le client n'est pas débité lorsque la situation du compte ne le permet pas)
8.2.14.5	Toutes modifications (Prorogation, augmentation de montant...)	F CFA 20 000
8.2.14.6	Timbre	F CFA 500 / F CFA 1000 (pour les cautions Café-Cacao)
8.2.14.7	Demande de décompte	N/A

## IX- OPERATIONS AVEC L'ETRANGER

9.1	Encaissement chèque et effet en devises	
9.1.1	Euro	
9.1.1.1	Commission prorogation - commission rapatriement	N/A
9.1.1.2	Commission d'encaissement	XOF 40 000 + FRAIS CORRESPONDANT
9.1.1.3	Frais d'envoi	SELON FACTURE DHL
9.1.1.4	Provisions pour retour sur effets impayés	N/A
9.1.1.5	Provision pour retour de chèque impayé	N/A
9.1.1.6	Avis de sort/SWIFT	XOF 15 000 HT
9.1.2	Autres devises	
9.1.2.1	Commission de change 0,5%	N/A
9.1.2.2	Commission d'encaissement 0,15% minimum	N/A
9.1.2.3	Frais d'envoi	SELON FACTURE DHL
9.1.2.4	Avis de sort/SWIFT	XOF 15 000 HT
9.1.2.5	Provision pour retour de chèque impayé	N/A
9.2	Emission de chèques et effets en devises	
9.2.1	Euro	
9.2.1.1	Frais de dossier	N/A
9.2.1.2	Commission de transfert	N/A
9.2.1.3	Taxe	N/A
9.2.1.4	Frais swift	N/A
9.2.1.5	Frais liés à l'autorisation de change	N/A
9.2.2	Autres devises	
9.2.2.1	Frais de dossier	N/A
9.2.2.2	Commission de transfert	N/A
9.2.2.3	Taxe	N/A
9.2.2.4	Frais liés à l'autorisation de change	N/A
9.2.2.5	Frais swift	N/A
9.2.2.6	Autres types d'opérations avec l'étranger	N/A
9.2	Chèque payable à l'étranger ou dans la zone UEMOA (traités hors compensation régionale)	
9.2.1	Frais d'encaissement	F CFA 40 000 + frais de correspondant
9.2.2	Frais de manipulation	Franco
9.2.3	Frais de port de lettre	Franco
9.2.4	Chèque libellé en devises: commission de change en sus	N/A
9.2.5	Frais d'impayés	F CFA 20 000
9.3	Encaissement chèques et effets libres reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA	
9.3.1	Chèques reçus par la compensation régionale	
9.3.1.1	Frais d'encaissement	Franco
9.3.1.2	Frais de manipulation	Franco
9.3.1.3	Frais de Swift	Franco
9.3.1.4	Frais de port de lettre	Franco
9.3.1.5	Frais sur chèque en souffrance	N/A
9.3.1.6	Frais fixe d'impayés	F CFA 6 000
9.4	Transferts	
9.4.1	Transferts Zone UEMOA	
9.4.1.1	Transferts zone UEMOA vers réseau Banque UBA	Franco
9.4.1.2	Transferts zone UEMOA Hors banques du réseau Banque UBA	
9.4.1.2.1	Ordre de transfert transmis électroniquement	F CFA 750 / ligne
9.4.1.2.2	Ordre de transfert multiples transmis manuellement en une seule instruction	F CFA 2 500 / ligne
9.4.1.2.3	Ordre de transfert unique transmis manuellement en une seule instruction	F CFA 5 000 / ligne
9.4.1.3	Commission de transfert par SICA	F CFA 10 000
9.4.1.4	Commission de transfert par RTGS (STAR)	F CFA 15 000
9.4.2	Transferts hors zone UEMOA (soumis aux conditions du marché)	
9.4.2.1	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change)	
9.4.2.1.1	Frais de dossier	F CFA 11 500
9.4.2.1.2	SWIFT/ TELEX	F CFA 15 000
9.4.2.1.3	Frais flnex	F CFA 10 500
9.4.2.1.4	Commission de transfert en EUR	1,5% Mini F CFA 15 000 hors frais de correspondant éventuel
9.4.2.1.5	Taxe sur transferts (BCEAO)	0,60%
9.4.2.2.6	Taux de change	Selon le cours appliqué
9.4.3	Autres types de transferts	N/A
9.5	Opérations documentaires	
9.5.1	Remise documentaire import	
9.5.1.1	Frais de dossier	F CFA 15 000
9.5.1.2	Frais de relance	N/A
9.5.1.3	Commission documentaire	F CFA 10 000
9.5.1.4	Commission d'encaissement	F CFA 15 000
9.5.1.5	Avis de sort -télex/swift (frais de relance)	F CFA 15 000
9.5.1.6	Commission de domiciliation	F CFA 6 000

9.5.1.7	Frais de courrier relance apurement domiciliation	F CFA 25 000 / courrier
9.5.1.8	Commission d'acceptation (éventuelle)	F CFA 15 000 / traite
9.5.1.9	Commission de courtage	F CFA 15 000 / jeu de connaissance
9.5.1.10	Commission de transfert	Selon barème de transfert
9.5.1.11	Commission de prorogation	F CFA 30 000
9.5.1.12	Frais d'impayé	0,1% mini F CFA 50 000
9.5.1.13	Frais finex	F CFA 10 500
9.5.1.14	Frais de transmission à d'autres banques	F CFA 25 000
9.5.1.15	Frais de courrier express DHL (si retour documents)	F CFA 20 000
9.5.1.16	Frais de retour document ou effet	F CFA 50 000 (sur la banque remettant)
9.5.1.17	Frais d'annulation	F CFA 25 000
9.5.1.18	Taxe de transfert (BCEAO)	0,60%
<b>9.5.2</b>	<b>Remise documentaire export</b>	
9.5.2.1.	Frais de dossier	F CFA 15 000
9.5.2.2.	Commission documentaire par jeu de connaissance	N/A
9.5.2.3	Commission de courtage	F CFA 15 000 / jeu de connaissance
9.5.2.4	Avis de sort/TELEX/SWIFT	FCFA 15 000
9.5.2.5	Taux de change	Selon cours appliqué
9.5.2.6	Commission d'annulation	F CFA 30 000
9.5.2.7	Frais d'impayé	0,1% mini F CFA 50 000
9.5.2.8	Commission de prorogation d'échéance	F CFA 10 000
9.5.2.9	Commission de clôture de dossier en cas de paiement chez un confrère	F CFA 25 000
9.5.2.10	Complément de REMDOC Export, commission	F CFA 10 000
9.5.2.11	Commission d'encaissement	N/A
9.5.2.12	Port de lettre (courrier express)	Selon facture
9.5.2.13	Commission de domiciliation	F CFA 5 000
9.5.1.14	Frais de courrier relance apurement domiciliation	F CFA 25 000 / courrier
<b>9.5.3</b>	<b>Crédit documentaire import</b>	
	(Demande d'ouverture soumise à l'approbation de la banque)	
9.5.3.1	Commission d'ouverture	N/A
9.5.3.2	Commission de dossier	F CFA 20 000
9.5.3.3	Frais de Swift / TELEX	F CFA 15 000
9.5.3.4	Commission d'engagement	2,5% / An mini 1 trim.
9.5.3.5	Commission de transfert	1,5% mini F CFA 50 000
9.5.3.6	Commission d'utilisation	0,25% flat
9.5.3.7	Commission de modification	F CFA 25 000
9.5.3.8	Commission de modification lié au montant ou à la validité	2,5% /An mini 1 trim.
9.5.3.9	Autre commission de modification	N/A
9.5.3.10	Commission d'acceptation	2% / An
9.5.3.11	Commission d'annulation	F CFA 20 000
9.5.3.12	Lettre de cession bancaire	N/A
9.5.3.13	Commission de paiement (ou de négociation)	N/A
9.5.3.14	Commission de domiciliation	F CFA 6 000
9.5.3.15	Frais de courrier relance apurement domiciliation	F CFA 25 000 / courrier
9.5.3.16	Commission de confirmation	2% flat
9.5.3.17	Frais finex	F CFA 10 500
9.5.3.18	Frais de correspondant	Selon tarif du correspondant
9.5.3.19	Taxe sur Transfert (BCEAO)	0,60%
9.5.3.20	Taux de change	Selon cours appliqué
<b>9.5.4</b>	<b>Crédit documentaire export</b>	
9.5.4.1	Commission de dossier	F CFA 20 000
9.5.4.2	Commission de notification	0,1% mini F CFA 30 000
9.5.4.3	Commission de confirmation	0,5% / An mini 1 trim.
9.5.4.4	Commission d'acceptation	1,5% / An mini 1 trim.
9.5.4.5	Commission de paiement	N/A
9.5.4.6	Commission de modification / Prorogation	F CFA 25 000
9.5.4.7	Commission de modification (montant et validité)	N/A
9.5.4.8	Autres modifications	N/A
9.5.4.9	Levée de documents (ou utilisation)	N/A
9.5.4.10	Commission de réserve	F CFA 20 000 / Réserve
9.5.4.11	Frais de Swift / TELEX	F CFA 15 000
9.5.4.12	Port de lettre / (Courrier express)	Selon facture
9.5.4.13	Commission de domiciliation	F CFA 5 000
9.5.4.14	Frais de courrier relance apurement domiciliation	F CFA 25 000 / courrier
9.5.4.15	Commission d'annulation	F CFA 20 000
9.5.4.16	Commission de transmission	N/A
9.5.8	Domiciliation recettes d'exportation	N/A
9.5.9	Lettre de crédit	N/A
9.5.10	Escompte documentaire Export	Facilité soumise à l'approbation de la banque

## X- AUTRES SERVICES (divers)

10.1	Frais de recherche de documents (en unité)	
10.1.1	0 à 30 jours	N/A
10.1.2	30 à 60 jours	N/A
10.1.3	60 à 90 jours	N/A
10.1.4	Période de 6 mois	F CFA 20 000
10.1.5	Période de 6 mois à 1 an	F CFA 30 000
10.1.5	Période de plus d'un an	F CFA 50 000
10.1.6	Supplément par photocopie	N/A
10.2	Boîte à lettres	F CFA 50 000 / An
10.3	Location de coffre-fort	N/A
10.4	Frais de reproduction de clé	N/A
10.5	Demande de renseignements sur client	Franco
10.6	Demande de renseignements commerciaux (par télécopies et avec accord du client)	Franco
10.7	Demande de renseignements financiers	Franco
10.8	Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)	50 000
10.9	Abonnement mensuel au site Internet	N/A
10.10	Information annuelle des cautions	Franco
10.11	Successions	
10.11.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	F CFA 50 000
10.11.3	Frais annuels de tenue de compte	F CFA 15 000 / An
10.12	Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)	N/A
10.13	Frais relatif saisie-arrêt/avis à tiers détention ou opposition administrative	F CFA 50 000
10.13.1	Lettre d'avertissement	Franco
10.13.2	Lettre d'injonction	Franco
10.13.3	Commission de main levée	F CFA 50 000
10.14	Attestation d'avoirs	N/A
10.15	Reconstitution d'extrait de compte	N/A
10.16	Autres types de services	
10.16.1.	Les services de transfert rapide de fonds développés par d'autres institutions bancaires au sein de leur groupe	
10.16.1.1	Western Union	à partir de F CFA 2 000 000 / Point de vente
10.16.1.2	Money Gram	à partir de F CFA 2 000 000 / Point de vente
10.16.1.3	RIA	à partir de F CFA 1 000 000 / Point de vente
10.16.1.4	SMALL WORD	à partir de F CFA 1 000 000 / Point de vente
10.16.2	Cautions	
10.16.2.1	Mises à disposition de fonds	F CFA 50 000 (Réseau UBA); F CFA 25 000 (DIASPORA)

## CALCUL DU TAUX EFFECTIF GLOBAL

$$\sum_{k=1}^{k=n} \frac{P_k}{(1+i)^{tk}} = \sum_{k'=1}^{k'=n} \frac{R_{k'}}{(1+i)^{tk'}}$$

Où : k est le numéro d'ordre d'un prêt ;

k' est le nombre d'ordre d'un remboursement ou d'un règlement de charges ;

P<sub>k</sub> est le montant du prêt ;

R<sub>k'</sub> est le montant du remboursement ou du paiement de charges numéro 1;

n est le nombre d'ordre du dernier prêt ;

